



Intervention liminaire CGT

Comité Social Territorial du 11 septembre 2026

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social Territorial,

Avant d'aborder les dossiers inscrits à l'ordre du jour, la CGT souhaite une nouvelle fois alerter sur les conditions dans lesquelles les représentants du personnel sont amenés à préparer ce CST.

Le délai qui nous est aujourd'hui accordé pour préparer cette instance est, pour nous, beaucoup trop court.

Trois heures de temps de préparation pour six dossiers à étudier, analyser et sur lesquels nous devons pouvoir nous positionner sérieusement, ce n'est tout simplement pas suffisant.

Le rôle des représentants du personnel ne peut pas se limiter à prendre connaissance des documents quelques heures avant l'instance et à donner un avis dans l'urgence. Notre responsabilité est de travailler les dossiers en profondeur, d'en mesurer les conséquences pour les agents et pour les services publics, et de pouvoir porter la parole des personnels.

Et ce travail ne se limite pas à la lecture des documents transmis par l'administration.

Lorsque des réorganisations, des modifications d'organisation ou des évolutions concernant les conditions de travail sont présentées, nous devons également aller à la rencontre des agents concernés, recueillir leur avis, comprendre leurs difficultés et confronter les éléments présentés dans les dossiers à la réalité du terrain.

Tout cela demande du temps.

Trois heures ne permettent pas de faire correctement ce travail, particulièrement lorsque six dossiers sont inscrits à l'ordre du jour.

Nous tenons donc à rappeler que des représentants du personnel correctement préparés, c'est aussi une instance plus efficace et un dialogue social de meilleure qualité.

La CGT demande donc que le temps accordé à la préparation des CST soit significativement augmenté, afin de permettre aux organisations syndicales d'exercer pleinement leur mandat.

À défaut, si le temps de préparation ne peut pas être augmenté, nous demandons que le nombre de dossiers présentés lors d'une même séance soit revu à la baisse, afin que chaque dossier puisse être réellement étudié et discuté dans de bonnes conditions.

Nous ne demandons pas du temps supplémentaire par confort.

Nous demandons les moyens nécessaires pour exercer sérieusement notre mandat de représentants du personnel.

La qualité du dialogue social dépend aussi des conditions dans lesquelles il est organisé.

La CGT souhaite donc que cette question soit réellement prise en compte et qu'une solution soit trouvée pour les prochaines séances du Comité Social Territorial.

Et pour finir, permettez-nous une question, Mesdames Messieurs les élu.es : est-ce que l'heure qui vous est réservée avant le début du CST vous a permis de faire le tour de l'ensemble des enjeux sociaux de ces 6 dossiers ?